

## DÉCLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 6 JUILLET 2022

Monsieur le Président,

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a annoncé l'augmentation de 3,5 % du point d'indice des agents de la fonction publique lors d'une conférence salariale qui s'est tenue le 28 juin 2022.

Cette obole, ne couvrant même pas l'inflation de l'année, s'inscrit dans une période de gel du point d'indice que les fonctionnaires ont subi depuis une vingtaine d'années, entraînant une perte de leur pouvoir d'achat de plus de 20 %. Ce mépris continu est inacceptable.

De surcroît, le ministre a surenchéri dans la provocation en affirmant qu'il s'agissait d'un geste de reconnaissance du travail...

Nous souhaitons rappeler que la revalorisation du point d'indice n'obéit nullement à une logique de « reconnaissance », il s'agit d'un dû dont nous sommes spoliés depuis 2010.

Les agents de la DGFIP, particulièrement frappés ces dernières années par les 24 000 suppressions d'emplois en dix ans, les restructurations incessantes et l'augmentation sans précédent de leur charge de travail, méritent une réelle reconnaissance.

En ce sens, Solidaires Finances Publiques attend un geste fort lors du rendez-vous indemnitaire DGFIP du 7 juillet prochain.

Nous revendiquons ainsi :

- une augmentation de l'IMT à hauteur de 144 € par mois, soit une IMT pour toutes et tous à 250€ par mois ;
- l'attribution de 40 points supplémentaires d'ACF, soit 2 202€ par an (183,50€/mois) à l'ensemble des personnels de la DGFIP ;
- l'augmentation de la valeur du point d'ACF et son indexation sur la valeur du point d'indice.

Au sein de notre administration et pour rester dans le registre de ce qui nous irrite : nous avons eu l'occasion dans notre liminaire du précédent CTL de dénoncer le vaste « remue-ménages » auquel notre Directeur Général « convie » les collègues. Nous avons dénoncé une nouvelle entreprise d'instrumentalisation et de transfiguration d'une démarche abusivement présentée comme participative. Le cynisme d'un dispositif visant à demander aux agent·es d'être les artisans – tout autant que la caution morale – du futur Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) porteur de leur propre destruction (et parallèlement de celle du service public qu'ils et elles s'attachent à rendre à l'utilisateur) flirte avec l'indécence.

Les premiers retours de cette « réflexion spontanée » (comprenez l'absence de préparation qui permettrait un travail véritablement objectif et critique), de même que les remontées des modalités variables de « désignations des volontaires » n'ont à ce stade fait que consolider nos inquiétudes.

Faible participation ; message de certains chefs de service selon lequel la participation à ces groupes de travail était obligatoire ; débats orientés ; compte-rendu du GT non accessible aux participants ; multiples synthèses prévues entre celles des animateurs, du directeur, de la délégation, puis de la DG, pouvant tendre à dénaturer les propos initiaux...

Concernant le contenu, les premières remontées concordent avec ce que nous vous martelons à chaque instance depuis des années, et ce qui transparaît dans l'observatoire interne : il n'y a pas assez de moyens humains, la charge de travail est trop lourde, la rémunération est insuffisante, provoquant ainsi stress, perte de sens au travail, démotivation.

Un jour peut-être, la parole des agents et celle de leurs représentants sera prise en compte...

Et ce n'est pas le résultat des mouvements de mutations locales qui va rassurer les agents. Certains services se demandent réellement comment ils vont pouvoir fonctionner avec un tel déficit d'emplois. Vous allez nous rétorquer que la Meuse n'est pas un département attractif...

Mais si un réel effort de recrutement était mis en place au niveau national, alors que le désastreux mouvement de cette année conduit à 6 287,4 emplois non pourvus (- 3 462,7 en C, - 2 476,7 en B et - 358 en A), nous n'en serions pas là.

Au sujet des points à l'ordre du jour, nous regrettons une fois de plus le recul des horaires d'ouverture au public. Même s'il est compréhensible que les agents souhaitent cette réduction au vu de leur charge de travail, il s'agit bien d'une régression pour les usagers. Ouvrir la possibilité d'un accueil sur rendez-vous, qui peut avoir la préférence de certains, ne devrait pas se faire au détriment de l'accueil spontané. Avec plus d'agents dans les services, le problème ne se poserait pas.

L'absence de politiques publiques favorables au plus grand nombre, ainsi que la destruction des acquis sociaux et des services publics engendrent toujours plus d'inégalités et de précarité, conduisant aux résultats électoraux que l'on connaît.

Pour terminer, nous ne souhaitons pas aborder le point concernant la présentation du plan de continuité de l'activité dans ce CTL. En effet, les documents de travail fournis se limitent à la vague description de la méthodologie employée. S'il s'agit juste pour vous de cocher la case « dialogue social » sur ce point et de nous relire le document en instance, cela n'a aucun intérêt.

Nous souhaitons donc que ce point soit présenté dans un CTL ultérieur, avec le document synthétique détaillant le PCA, afin que nous puissions faire remonter la parole des agents sur ce sujet.